



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

UNEDIC

Question écrite n° 6615

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur la résurgence du projet visant à utiliser les excédents de l'UNEDIC pour relever les cotisations vieillesse. En effet, la dégradation des comptes de la Caisse nationale d'assurance vieillesse et l'amélioration de ceux de l'UNEDIC relancent le projet. Selon la plupart des analystes économiques, un solde positif pour l'UNEDIC de près de 5 milliards d'euros est prévu pour 2008. Ceci correspond à peu près au déficit actuel de la branche retraites. En 2006, le gouvernement avait écrit dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale que ce premier rendez-vous quinquennal « devrait notamment tenir compte de l'amélioration de la situation de l'emploi ». Il souhaiterait donc savoir s'il dispose ou non de leviers pour redresser significativement les comptes de l'assurance vieillesse, ou s'il compte mettre ce sujet au coeur des discussions prévues en 2008 sur les retraites.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6615

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6113

Question retirée le : 8 avril 2008 (Fin de mandat)